



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur David HAEGY
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Contrat de ville 2024-2030 métropolitain - Engagement portant sur la future contractualisation "engagements quartiers 2030"

Le précédent contrat de ville 2014 – 2020 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2023. L'année 2023 a permis de travailler à la rédaction du prochain contrat de ville métropolitain 2024 – 2030 désigné « Engagements Quartiers 2030 ». Ce chantier a été engagé avant l'été 2023 en étroite collaboration avec les services de Dijon Métropole, de l'État et des communes pour lesquelles un quartier prioritaire a été identifié dans une dynamique de construction partenariale et participative.

La publication du décret n° 2023 -1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements, a confirmé la nouvelle géographie prioritaire et les nouveaux périmètres des quartiers de la métropole dijonnaise. Ainsi, suite au travail engagé entre l'Etat et les communes, 6 quartiers prioritaires ont été identifiés sur le territoire de Dijon métropole : Le Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, le Bief du Moulin à Longvic, Quetigny centre à Quetigny et le Belvédère à Talant.

Le contrat de ville est l'outil premier de mise en œuvre de la politique de la ville. Il formalise les engagements pris par les signataires pour la mise en œuvre de la politique de la ville sur un territoire donné.

Dijon métropole et les services de l'Etat ont pour ambition de faire du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » un outil partagé, appropriable par tous les acteurs (élus, services des collectivités locales, services de l'Etat, associations et habitants), soutenant des projets réalistes et volontaristes.

Les partenaires institutionnels, à savoir Dijon métropole, l'Etat, les communes de Dijon, Chenôve, Quetigny, Longvic et Talant, la Région, le Département, la Caisse d'allocations Familiales de Côte d'Or, les bailleurs sociaux, ont fait part de leur volonté de soutenir la politique de la ville par la signature du contrat « Engagements Quartiers 2030 ».

En cours de finalisation, ce contrat s'appuie sur l'expertise des opérateurs précités et des habitants. La contractualisation est large afin de pouvoir s'adapter aux évolutions des besoins des habitants et des politiques publiques sur la période 2024 – 2030. Il sera délibéré au conseil métropolitain de juin.

L'engagement des moyens financiers affectés à la politique de la ville par l'Etat (programme 147) est lié à l'existence d'un contrat de ville qui en précise l'usage. Par ailleurs, les crédits de l'enveloppe départementale de la dotation politique de la ville (programme 119) sont attribués afin de financer les actions prévues par les contrats de ville, en application de l'article L. 2334-40 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les circulaires des 31 août 2023 et 4 janvier 2024 relatives à l'élaboration et à la gouvernance des contrats de ville 2024-2030 dans les départements ont défini le cadre de la nouvelle contractualisation. Elles fixent comme objectif, la conclusion des contrats de ville d'ici au 31 mars 2024.

A titre dérogatoire, la loi de finances pour 2024 autorise à engager des crédits du programme 147 au premier trimestre 2024 dans les collectivités territoriales comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville en l'absence du contrat de ville, sous réserve qu'une lettre d'engagement soit signée entre l'État et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale qui pilote le contrat de ville.

Afin de pouvoir bénéficier du soutien financier de l'État au plus tôt pour poursuivre les dynamiques engagées avec tous les acteurs du territoire, il est proposé à Dijon métropole de signer une lettre d'engagements dans l'attente de la signature officielle du contrat de ville finalisé.

Le document joint à la présente délibération définit le cadre du futur contrat de ville et constituera le cadre juridique permettant de financer les actions de la politique de la ville par le programme 147 dès le premier trimestre 2024.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la lettre d'engagements entre l'État et Dijon métropole, jointe à la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 16 PROCURATION(S)	